

Mauvaises habitudes : peut-on corriger les abus liturgiques dans les communautés religieuses ?

Par le P. Vincent CAPUANO, sj.

Je fais face à un dilemme et à de nombreuses questions. J'espère que quelqu'un pourra m'aider à y faire face et trouver des tentatives de réponses. Cet article ne cherche pas à répondre à certaines questions mais d'abord à les poser. Néanmoins, je proposerai à la fin quelques tentatives de solutions. Mais d'abord, il convient d'expliquer ma situation et pourquoi je m'attache à écrire cet essai.

1. Je ne suis pas un fondamentaliste d'extrême-droite

Je suis prêtre jésuite de la province du Maryland, missionnaire sur le plateau Andean en Argentine. Un de mes amis canonistes m'a dit un jour qu'à 500 km de la mer et au-delà de 1000 m d'altitude, le droit canon ne s'applique plus. Si je pense toujours que cet ami jésuite essayait simplement d'être un peu plus... jésuite, il me semble qu'il y a un peu de vérité dans cette assertion. Dans certaines situations, la réalité est crue et il est difficile d'être « exquisite ».

J'ai célébré la Messe dans des prisons à vous donner des frissons, dans des chapelles délabrées et dans des lieux où les gens n'ont simplement pas de chapelle mais se rassemblent pour offrir un culte à Dieu. J'ai célébré la Messe à l'arrière d'un camion avec une image du Sacré-Cœur posé à même l'habitacle. J'ai célébré la Messe en un lieu où l'un des membres de l'assemblée était une chèvre. Lors d'une Veillée Pascale, il m'a fallu utiliser une boîte de café et un porte-manteau en guise d'encensoir.

Il m'a fallu improviser et faire preuve de débrouillardise pour des raisons pastorales à de nombreuses reprises. Je comprends parfaitement la nécessité de s'adapter aux circonstances culturelles et aux nécessités pastorales. Notre archevêque, président de la commission liturgique de la conférence des évêques d'Argentine, promeut ce genre de flexibilité tout en insistant pour que la liturgie soit parfaitement planifiée, réfléchi et que l'action liturgique soit effectuée dans la simplicité et la solennité, selon les normes de l'Eglise Romaine.

Nous devrions donner ce que nous avons de mieux au Seigneur. Cela, le Peuple de Dieu le comprend. Rien n'est plus émouvant que de voir les pauvres et les simples apprêter les autels dans leurs maisons, préparer les images pour les processions ou orner l'église avec ce qu'ils ont de mieux, leurs pauvres ressources, à l'instar de la veuve dans les Evangiles. Tout n'est peut-être pas conforme ou liturgiquement correct pour ceux qui sont spécialistes de ces questions, mais les dons simples de la veuve sont très précieux au Royaume des Cieux.

2. Où en sommes-nous ? Motivations de cet essai

Lors des 6 dernières années j'ai vécu comme prêtre missionnaire, célébrant la Messe dans des lieux où les normes liturgiques sont observées en général, en dépit des difficultés matérielles. Ce mois de Septembre, j'ai commencé mon "Troisième An", cette phase particulière de notre formation à la Compagnie de Jésus, au cours de laquelle nous retournons au sein d'une communauté de formation.

Le "Troisième An" est comme une troisième année de noviciat effectuée après 10-15 ans d'études et quelques années d'apostolat. Le but est de nourrir la ferveur spirituelle qui peut avoir tendance à s'effacer après tant d'années d'études dans les livres. Me voici donc maintenant à Salamanque.

Après avoir souffert 11 ans d'abus liturgiques dans les maisons de formation avant mon ordination, je ne me berçais guère d'illusions à propos des pratiques liturgiques qui pouvaient m'attendre en "Troisième An". Je dois reconnaître que j'ai pu connaître pire en maison de formation, par rapport à ce que j'expérimente aujourd'hui. Je suis en présence d'hommes qui viennent des quatre coins du monde et prient avec ferveur lors de la Messe. Mais cela ne veut pas dire qu'elle est célébrée de manière licite, conformément aux normes de l'Eglise Catholique.

On pourrait s'attendre à ce que les normes s'appliquent même dans les Messes célébrées au sein des communautés religieuses. Cependant, de nombreux jésuites - et probablement des religieux d'autres congrégations - prennent des libertés dans le cadre privé qu'offre une Messe communautaire, alors que ces mêmes libertés prises au cours d'une Messe publique seraient inacceptables et attireraient l'attention de l'évêque du lieu. Par exemple, il n'est pas rare de trouver dans certaines communautés religieuses (ce n'est pas le cas ici à Salamanque, et certains membres de la communauté réprouveraient avec véhémence ces pratiques) :

- a) Des personnes en bonne santé qui célèbrent la Messe en restant assis, même lors des parties pour lesquelles il est prescrit d'être debout ou à genoux ;
- b) Des prêtres en bonne santé qui célèbrent ou concélébrent la Messe assis ;
- c) Des prêtres qui ne concélébrent pas lorsqu'ils assistent à la Messe ;
- d) Des prêtres qui ne revêtent pas la chasuble alors qu'ils président la célébration de la Messe (et qu'il y a des chasubles disponibles) ;
- e) Des prêtres qui ne revêtent ni aube ni étole lorsqu'ils concélébrent ;
- f) Des prêtres qui introduisent intentionnellement des changements dans les prières prescrites ;
- g) Des prêtres qui remplacent les lectures prescrites par d'autres type de lectures ;
- h) La pratique des « homélies partagées », au cours desquelles tout membre de l'assemblée peut commenter l'Écriture (ou souvent tout ce qui lui passe par la tête) ;
- i) Des Liturgies de la Parole prolongées par sous la forme d'un « partage de Foi (« Faith sharing » dans le texte) ;
- j) L'utilisation d'un espace non consacré alors qu'une chapelle ou une église consacrées sont disponibles (et même la pratique barbare des liturgies sur table à café « coffee table liturgies ») ;
- k) L'utilisation de calices et de patènes en verre ou en poterie ;
- l) L'utilisation de substances proche du pain sans en être ;
- m) L'utilisation de jus de raisin à la place du vin.

Qui sont ceux qui perpètrent ces abus ? Je regarde mes frères jésuites de Salamanque et je vois un homme qui met sa vie en danger tous les jours au Timor, un autre qui administre les sacrements à des indiens perdus au fond des Andes, un autre missionnaire au Mozambique. Je vois un Polonais qui cherche à maintenir la foi dans son pays en proie à de profondes mutations. Je vois des Brésiliens qui luttent contre la pauvreté et la culture en fragmentation qui privent leur peuple de l'Espérance et de la Foi. Je vois des Italiens, des Espagnols, des Portugais inquiets du recul de la Foi et de la montée de la sécularisation dans leur pays de vieille tradition chrétienne, luttant de toutes leurs forces contre la marée. Je vois de vrais hommes de prière et de service ; des prêtres généreux qui veulent servir le Christ.

Il est trop simple de mettre tous ceux qui commettent des abus liturgiques dans le même panier et de les condamner. Nous devons admettre que nous vivons dans un monde imparfait et dans des communautés religieuses imparfaites. Ces imperfections se manifestent de manière criante dans la liturgie. L'ivraie grandit au milieu du bon grain.

Une des choses qui m'a poussé à entrer dans la Compagnie de Jésus, c'est que les jésuites parlent du démon, du combat spirituel et de la présence, dans le monde et dans nos cœurs, du Bon Esprit et du mauvais esprit. Je prends cet essai comme un exercice de « discernement des esprits ». Finalement, nous devons chercher les causes spirituelles des abus liturgiques. C'est le Bon Esprit qui plante et fait grandir les graines de la vertu ; le mauvais esprit fait de même pour les graines du vice.

Les abus liturgiques constituent désormais un problème culturel, comme résultats de mauvaises habitudes - vices, si vous voulez - qui font partie d'une sous-culture au sein de l'Eglise et des communautés religieuses en particulier. En un sens, ceux qui commettent ces abus sont eux-mêmes les victimes de la formation qu'ils ont reçue et des tentations de « l'ennemi de la nature humaine », comme dirait Saint Ignace.

Peter Kreeft dirait : « Ils sont nos patients, pas nos ennemis ».

Voici donc mon dilemme : que doit faire un religieux vivant dans une communauté où des hommes spontanément bons ne respectent pas les normes liturgiques ?

3. Pourquoi y a-t-il des abus ?

Après avoir expliqué le dilemme dans lequel je suis plongé, au même titre que de nombreux autres religieux, il faut se demander pourquoi de tels abus existent et se répandent. A ma connaissance, personne n'a essayé d'expliquer les raisons pour lesquelles on trouve des abus liturgiques au sein même des communautés religieuses. Voici donc ma théorie.

La première raison est sans doute la piètre formation des clercs. Nous autres jésuites, même si nous étudions beaucoup, nous ne sommes absolument pas préparés au ministère sacramentel et liturgique. Nos cours formels de liturgie sont courts, désagréables et grossiers (à prendre sans doute au sens d'un survol rapide des notions) et il y a peu voire aucun apprentissage de la liturgie au cours de nos études. Nos écoles de théologie ne sont pas des séminaires et ne sont donc pas adaptés à la formation sacerdotale pour au moins trois raisons :

1. La faculté de théologie se conçoit comme une sorte de think-tank théologique, dont le rôle principal est la recherche et l'élaboration de nouvelles théories. Elle

ne conçoit pas son rôle comme garante de la transmission de la vraie Foi catholique pour la formation des futurs prêtres.

2. De nombreux laïcs viennent suivre ces mêmes formations. En conséquence, la question du ministère est abordée de manière générale, sans développements sur les spécificités du ministère sacerdotal utiles à la formation des futurs prêtres.
3. Certains supérieurs n'ont simplement aucune idée de ce que devrait être un authentique prêtre catholique. Il y a une telle pluralité d'opinions théologiques et morales qu'il en résulte une grande confusion théologique et philosophique au sein de ces établissements.

La théologie hétérodoxe qui règne dans ces écoles et maisons de formation est une forme de contagion qui conduit à une liturgie « hétérocultique » (lit. « faite de différents cultes »). Si les professeurs et les supérieurs présentent souvent un mauvais modèle lorsqu'ils célèbrent la Messe alors qu'en classe ils sont très intéressants et stimulants, c'est tout simplement parce qu'ils transforment leurs idées dissidentes en liturgie dissidente.

Mais ce qu'ils font ne constitue pas une attaque frontale : la fumée et les miroirs dissimulent l'orthodoxie. Si certains sont peu sincères, la majorité d'entre eux pensent sincèrement que ce qu'ils font ne pose aucun problème. Les étudiants assimilent ces mauvaises pratiques sans réaliser qu'elles sont « hétérocultiques », simplement parce qu'ils n'y connaissent pas grand-chose et qu'ils sont à la merci de leurs professeurs et supérieurs, lesquels sont censés représenter l'idéal de la vie religieuse et sacerdotale.

Nous manquons également d'entraînement à la pratique. Au cours des 10 années qui ont précédé mon ordination diaconale, je n'ai jamais servi la Messe comme acolyte paré ! Cela ne se faisait tout simplement pas. Je ne pense pas être le seul.

La deuxième raison remonte à Adam et Eve : le péché d'orgueil. Les jésuites, avant d'être appelés « Compagnie de Jésus », étaient connus comme le « clergé réformé », à l'égal de certains autres ordres.

Saint Ignace de Loyola était conscient du besoin de réforme du clergé en son temps, en commençant par la formation personnelle des membres de son Ordre. Les nouvelles congrégations et communautés sont toujours plus exigeantes, ferventes et austères que les Ordres établis de plus longue date et que le clergé diocésain. Même aujourd'hui, certains jésuites gardent cette attitude de supériorité, bien que de nombreux instituts de vie consacré et de nombreux autres prêtres sont plus fervents et plus austères.

De nombreux jésuites pensent que nos liturgies « différentes » sont une manifestation de la « réforme », et que nous en savons plus que les autres prêtres, que les évêques, que le Vatican ou que ces « conservateurs ignorants ». Comme « nous en savons plus », nous imposons notre volonté liturgique au Saint Peuple de Dieu, dans ce qui s'apparente à la pire forme de cléricalisme. Nous pouvons voir ici la queue du serpent originel.

Tout ce que j'ai dit se fonde sur mon expérience jésuite, mais je suppose que ces mêmes considérations peuvent s'appliquer tout autant aux autres communautés et congrégations.

Le résultat est bien connu : une sous-culture liturgique faite de négligence et d'abus volontaire.

4. La diversité interne des communautés religieuses

Nous devons nous rappeler que les communautés religieuses ne sont pas des acteurs rationnels monolithiques, mais des groupes d'individus qui partagent les mêmes objectifs, les mêmes idées, et certaines valeurs. Il y a heureusement une vocation et un charisme communs, mais il est indéniable qu'il y a une grande diversité et peu de consensus parmi les membres des instituts à propos de plusieurs problèmes fondamentaux, dont la question liturgique.

Certains groupes, au sein des communautés religieuses, en viennent à imposer leurs vues liturgiques au reste de la communauté, lesquelles vues sont souvent en contradiction avec la pratique authentique de la liturgie de l'Église.

Il serait faux de dire que tous les membres des communautés aiment les liturgies « hétérocultiques » qu'ils subissent. En tant que prêtre, si je ne trouve pas de Messe communautaire convenable, il m'est toujours possible de célébrer une Messe privée. Même si ce n'est pas souhaitable, c'est toujours mieux qu'une Messe invalide ou intentionnellement illicite. Cependant, cela crée d'autres problèmes.

Un religieux doit souvent choisir entre célébrer en communion avec la Sainte Église ou en communion avec les membres de la communauté religieuse locale avec lesquels il vit et travaille. Je me conforme souvent à la pratique de Saint Thomas d'Aquin qui, par dévotion, célébrait une Messe privée quotidienne et assistait ensuite à la messe conventuelle. Je dis d'abord une Messe privée dont je suis sûr qu'elle sera valide et dévote et j'assiste ensuite à la Messe communautaire qui peut être valide ou non, licite ou non.

Ceux qui n'ont pas reçu l'ordination n'ont pas cette option et de nombreux étudiants ou religieuses doivent subir des Messes communautaires « hétérocultiques ». De nombreux religieux tolèrent les abus liturgiques un peu comme une épouse résignée accepterait des violences conjugales : à cause d'une compréhension inappropriée de la charité et de la tolérance. Cela ne veut pas dire que ceux qui commettent des abus liturgiques sont des démons : ils ont souvent d'admirables qualités et vertus. La victime de l'abus liturgique désire sincèrement pardonner, être tolérante, charitable, à l'image de la victime de violences conjugales. Mais celui qui abuse tire son avantage de ces désirs de charité et continue à commettre des abus.

Les religieuses sont souvent dans une position bien pire. Elles doivent non seulement supporter les préférences « hétérocultiques » de certaines de leur sœurs, la faiblesse ou l'ineptie de leur supérieures qui ne veulent pas corriger les abus, mais encore accepter sans mot dire les préférences du prêtre qui répond à l'appel. Elles n'ont souvent pas d'autre option et préfèrent une Messe illicite à l'absence de Messe.

5. Quelques questions intéressantes

A partir du dilemme exposé ci-dessus et des observations effectuées, je recense huit questions ouvertes. La liste n'est certainement pas exhaustive.

1. Si les catholiques ont le droit de pouvoir participer à une Messe célébrée selon les normes du Rit Romain, un religieux perd-il ce droit lorsqu'il entre dans une communauté ?
2. Les normes du Rit Romain s'appliquent-elles en tout lieu où est célébrée une Messe catholique, à tout instant ; ou alors les maisons religieuses sont-elles des lieux où le droit canon ne s'applique pas lors des Messes communautaires fermées au public ?

3. Un religieux est-il dans l'obligation de concélébrer ou de se rendre à une Messe communautaire illicite ou invalide s'il sait à l'avance que la Messe ne sera pas célébrée conformément aux normes de l'Eglise ?
4. Si un religieux concélébrant n'était pas au courant à l'avance et que la congrégation ou le célébrant qui préside commencent à s'éloigner des normes, est-il acceptable qu'il quitte la chapelle ou l'église ? Est-il dans l'obligation de continuer à concélébrer ou à participer à une célébration invalide ou illicite ?
5. Un religieux est-il dans l'obligation d'accepter les abus liturgiques perpétrés par le reste de la communauté ?
6. Si les supérieurs acceptent les abus ou ne manifestent aucune volonté de répression des abus, quelles options reste-t-il aux religieux ?
7. Pour sauver la « charité », un religieux doit-il participer - et donc valider par sa présence - à la pratique d'abus liturgiques ?
8. Un religieux doit-il faire remonter les abus liturgiques ? Dans ce cas, à qui doit-il s'adresser ? L'évêque du lieu peut-il intervenir pour corriger les abus liturgiques au sein des Messes communautaires d'instituts de droit pontifical ?

6. Quelles sont les possibilités de correction des abus liturgiques dans les communautés religieuses ?

Il serait honteux de ma part de me contenter de décrire le dilemme et les problèmes créés sans tenter de proposer une réponse. Je vais donc tenter après quelques observations supplémentaires de proposer quelques réponses pratiques.

Ce qui ne fonctionnera pas :

L'exhortation ne produira aucun résultat valable, car les membres des ordres religieux ont une telle pluralité de points de vue théologiques et liturgiques que le consensus est tout bonnement impossible à atteindre. Il n'y aura guère d'effets, surtout si les supérieurs pensent que les normes liturgiques n'ont aucune importance. Les jésuites peuvent devenir récalcitrant lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des réformes, tout comme les membres des autres ordres religieux. A titre d'exemple, la Constitution Apostolique sur l'Enseignement Supérieur de 1990, « Ex Corde Ecclesiae », n'a pas été un franc succès.

Demander aux supérieurs d'appliquer les normes ne fonctionnera pas non plus. Parfois le supérieur fait partie du problème et pense sincèrement qu'il en connaît plus sur le sujet que sa hiérarchie. Parfois il comprend le problème, mais la question des abus liturgiques passe au second rang dans ses priorités, d'autant plus que prendre le problème à bras le corps introduirait sans nul doute beaucoup de désordre dans la communauté. Parfois, il est tout simplement otage des anarchistes liturgiques.

Ce qui pourrait fonctionner :

Le problème est avant tout une question culturelle, une question d'habitudes de groupe, de vertus et de vices. Ceux qui commettent les abus liturgiques ne sont pas nos ennemis mais nos patients. Nous sommes les infirmiers et le Christ est le médecin. C'est le Christ qui guérira les patients si, en tant qu'infirmiers, nous leur permettons de rencontrer le Christ dans la liturgie.

En premier lieu, nous devons nous rappeler le dogme du péché originel.

Les hommes sont inclinés au péché et pensent qu'ils peuvent s'en débarrasser. Comme dit le psalmiste : « C'est le péché qui parle au cœur de l'impie ; ses yeux ne voient pas que Dieu est terrible. Il se voit d'un œil trop flatteur pour trouver et haïr sa faute » (Ps 36, 2-3). L'Eglise devrait tenir compte de cette tendance et mettre en place un système qui assure transparence, responsabilité, vérification et arbitrage. Il n'est pas suffisant d'écrire de beaux documents.

Je pense que la Congrégation pour le Culte Divin et la discipline des Sacrements, ainsi que la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique doivent non seulement émettre des directives claires, mais encore leur donner du mordant (« give them teeth » dans le texte anglais). Protéger l'identité et les droits des simples religieux qui émettent des plaintes serait déjà un bon début. Ensuite, il serait bon d'instituer un système d'équilibre des pouvoirs garantissant la transparence et l'honnêteté dans la pratique liturgique. On peut concevoir ceci comme l'acte d'un « lanceur d'alerte » (« whistle-blower »). La répartition des rôles visant à assurer cet équilibre des pouvoirs devrait être parfaitement clair. Qui aura juridiction pour effectuer les contrôles et donc assumera la responsabilité de la bonne pratique liturgique ? L'évêque ? Une commission liturgiques qui recevrait les plaintes ? Si les instituts religieux doivent se réformer par eux-mêmes, rien ne changera.

Deuxièmement, il devrait également y avoir des conséquences en cas de non-respect des directives. Toute infirmière sait que souvent les patients ne se montrent guère coopératifs. Une idée à ce sujet m'est venue : on pourrait suspendre le privilège de célébrer des Messes communautaires si un institut refuse de se conformer aux règles. Il y aurait une forme de période probatoire au cours de laquelle une communauté locale ne pourrait célébrer des Messes ouvertes au public qu'à des horaires précis, de telle sorte que leur pratique liturgique soit plus transparente.

Il pourrait être sage également de permettre aux instituts religieux de développer au niveau de la congrégation, des normes liturgiques applicables pour les Messes communautaires soumises à approbation de la Congrégation pour le Culte Divin.

Ce ne serait pas une pratique nouvelle : les Dominicains et les Chartreux, par exemple, ont eu leur propre rit approuvé depuis le Moyen-Age. Ce serait par ailleurs l'occasion de rétablir l'ordre dans le processus de réforme liturgique, en jugulant les idiosyncrasies des communautés locales et de certains individus.

Au cours du Synode sur l'Eucharistie (2005), il y a eu quelques discussions autour des orientations à développer pour les Messes en petit comité. C'était l'occasion pour discuter de ces Messes en petit comité que sont les Messes communautaires : établir différents « niveaux de solennité » et des règles à appliquer à chaque niveau pourrait être une option.

Troisièmement, il faut absolument revoir la formation sacramentelle et liturgique des clercs, désastreuse dans l'état actuel.

Encore une fois, nous pourrions appliquer un principe d'équilibre des pouvoirs, couplé au principe du canon Lérinien. Saint Vincent de Lérins affirme que « doit être considéré comme vrai tout ce qui a été accepté par tous, toujours et en tout lieu ». La discussion se situe autour du critère d'acceptation ou de rejet de certains dogmes. Ce principe peut aussi bien s'appliquer à la liturgie qu'aux dogmes.

Si la liturgie est celle de toute l'Eglise, la formation des ministres de cette liturgie universelle ne saurait être laissée aux mains d'un seul groupe. Trop souvent, la

formation liturgique des postulants par leur propre ordre religieux n'a d'autre résultat qu'une « consanguinité malade » en matière liturgique. (« unhealthy inbreeding » dans le texte) Les mauvaises habitudes idiosyncratiques qui sont répandues aujourd'hui pourraient être évitées si l'institution garantissait plus de responsabilité et de contrôle dans la formation liturgique.

Les évêques locaux pourraient être mis à contribution en supervisant la formation liturgique dans leurs diocèses. La liturgie est trop importante pour être laissée aux seuls liturgistes. Les cours de liturgie au séminaire devraient être assurés conjointement par plusieurs enseignants et l'évêque devrait nommer co-enseignant un prêtre diocésain expérimenté et sérieux, avec une bonne réputation en ce qui concerne sa pratique liturgique. L'évêque devrait également choisir les nombre d'heures et de crédits de cours et superviser le contenu des cours.

L'apprentissage liturgique ne doit pas se contenter d'heures de cours formels, son essence même impose que les groupes religieux devraient s'aider mutuellement dans la formation de leurs prêtres en permettant les échanges aussi bien pour la célébration que l'apprentissage. Par exemple, dans une ville donnée, on pourrait voir un Légionnaire du Christ célébrer la Messe pour les novices jésuites le Mardi et le Jeudi, tandis que le Lundi et le Vendredi un Franciscain célébrerait pour les jeunes de l'Institut du Verbe Incarné et que le Mercredi et le Vendredi, c'est un prêtre diocésain qui célébrerait pour les étudiants dominicains en théologie. En termes d'échanges pour l'apprentissage, on pourrait voir un étudiant de l'Opus Dei servir comme acolyte la Messe dominicale célébrée par un jésuite, ou de même dans une paroisse des Légionnaires du Christ pour un étudiant Rédemptoriste.

Si j'ai tenté de décrire le dilemme qui touche les ordres religieux dans lesquels les liturgies communautaires sont indigentes, c'est parce que ces ordres ont une influence sur l'Eglise universelle qui est disproportionnée au regard du nombre de leurs membres. Les questions posées - et les quelques solutions pratiques proposées - pourront, je l'espère, conduire à une discussion fructueuse à ce sujet, laquelle pourrait ouvrir la porte à une réforme plus que nécessaire.

Saint Ignace nous dit que la vie chrétienne est un combat spirituel entre le Bon Esprit et « l'ennemi de la nature humaine ».

Le mauvais esprit est comme un Don Juan qui tente de séduire une honnête femme. Il ne souhaite pas que ses avances douteuses soient révélées au mari ou au père. Saint Ignace nous dit, de même, que lorsque le diable est démasqué, il s'enfuit.

La première étape de la réforme consiste donc à identifier et nommer le mauvais esprit. Et nous le trouverons en premier lieu dans nos cœurs et dans nos communautés.